

République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 29 octobre 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 26/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 6

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Pierre MARTIN, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Laurent GARBE par Guy TAECK, Jean Jacques CAPRON par Gael PERISSET

Contre: 0

Excusés: Yann BETHOUART

Abstentions: 0

Absents: Hubert DEMORTAIN

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Mur du Presbytère – accord lancement travaux - DE_2022_036

Mur du Presbytère – accord lancement travaux

Le mur du presbytère est en très mauvais état, des briques se décollent, il y a lieu de procéder à sa réfection. Plusieurs devis ont été demandés, peu de retour des entreprises.

Le chantier d'insertion se propose pour effectuer les travaux pour un cout de 14150€, A cela il faut ajouter tous les matériaux.

Nous redemandons d'autres devis afin de trouver une option plus économique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'acter le principe de ces travaux qui pourraient être faits l'année prochaine.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023 et demande de subventions seront faites

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE de procéder à la réfection du mur du presbytère et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des entreprises et à demander toutes subventions possibles

Vote :

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Fait en Délibéré, en séance, les jour mois et an susdits

Certifiée exécutoire le 29 octobre 2022

Pour copie conforme : le Maire : Guy TAECK



secrétaire de séance
Mme SOHET
[Signature]

LE MAIRE,
Guy TAECK

